

# IDENTITÉ NUMÉRIQUE

## INFORMATION AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Un code, c'est personnel ! 

Les professionnels de santé sont en permanence exposés à des **tentatives d'escroquerie numérique**, comparables à celles rencontrées dans le secteur bancaire ou des télécoms.

Ces attaques cherchent à obtenir, par tromperie, les moyens d'accès aux services numériques de santé.

C'est pourquoi **votre vigilance de tous les instants** est indispensable : chacun doit connaître les bons réflexes pour protéger ses identifiants e-CPS et garantir la sécurité de ses accès.

L'ANS, en lien avec ses partenaires institutionnels, reste mobilisée pour accompagner les professionnels, renforcer la sécurité des dispositifs et rappeler les bonnes pratiques d'usage.

### Les bons réflexes



#### NE JAMAIS

Communiquer vos identifiants à un tiers

Transmettre vos codes reçus par SMS ou email

Partager l'écran de votre ordinateur ou smartphone



#### TOUJOURS

Vérifier que vos coordonnées (email, téléphone) soient à jour auprès de votre Ordre

Contactez l'ANS en cas de doute

 Service client : 0 806 800 213  
service gratuit + prix d'un appel

 [monserviceclient.e-cps@esante.gouv.fr](mailto:monserviceclient.e-cps@esante.gouv.fr)

 <https://esante.gouv.fr/contact>

### Soyez cybervigilants !

**Ne transmettez jamais vos codes**  
car la meilleure des protections reste la vigilance individuelle.

Ensemble, professionnels de santé, Ordres et représentants, garantissons la sécurité des usages numériques, pour vous comme pour vos patients.